

Commune d'ARVIEUX

DÉLIBÉRATION N° 2026-

Séance du lundi 30 mars 2026

Nombre L'an deux mil vingt-six,
de conseillers Le trente mars,
en exercice : Le Conseil Municipal de la Commune d'ARVIEUX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,

Présents : Date de la convocation : le 23 mars 2026.

Pouvoir :

Votants : **Présents** : Christian BLANC, Jean-Denis PRAT, Vanessa COLLATTI, Jean-Marc ALBERT, Jean-Marie REYNIER, Sophie BLANC, Pascale BURGAT, Marc ARCHIMBAUD, Lila VAN SCHRICK, Danièle PIGEAUT, Jean-Jacques MEISSIMILLY.

Absents excusés :

Secrétaire : MARC ARCHIMBAUD

Objet : Convention avec la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras pour la mise à disposition du service Déclaloc

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à partir du 20 mai 2026, toutes les mairies devront avoir mis en place une procédure d'enregistrement des meublés de tourisme. Elles devront ainsi transmettre un numéro d'enregistrement aux meublés de tourisme déclarés sur leur territoire, ce numéro devient obligatoire pour tout dépôt d'annonce de location sur les sites de location de meublés. La CCGQ propose une convention permettant la mise à disposition à titre gratuit du service Déclaloc qui permet à la commune de proposer un service numérique et conforme pour faciliter les déclarations de meublés.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité pour:

- ⇒ **Approuve** l'exposé du Maire ;
- ⇒ **DECIDE** de conventionner avec la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras pour la mise à disposition du service Déclaloc ;
- ⇒ **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents correspondants à cette décision

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Christian BLANC.

